

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1681)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AS152

présenté par

Mme Bazin-Malgras, M. Cattin, M. Rémi Delatte et Mme Louwagie

ARTICLE 20

I.– À l’alinéa 2, substituer aux mots :

« d’un plan détaillant »

les mots :

« d’un dispositif de crise dénommé plan blanc d’établissement, détaillant ».

II. – En conséquence, supprimer l’alinéa 29.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour maintenir la lisibilité sur les différents dispositifs de crise existant en France, il convient de conserver la dénomination du plan blanc d’établissement.